



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 4 août 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 39
Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 32
Nombre de représentés : 03

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 31
Nombre de représentés : 03
Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n° 2026-159

ATTRIBUTION DE SUBVENTION
EN FONCTIONNEMENT À
L'ASSOCIATION USPQ TENNIS
PADEL DANS LE CADRE DE LA
PROGRAMMATION 2026 DE LA
CITÉ ÉDUCATIVE

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 28 juillet
2026.

- la liste des délibérations a été
affichée à la porte de la mairie et
publiée le 5 août 2026.

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi
quatre août à dix-sept heures, le conseil municipal de
la commune du Port, après convocation légale, s'est
réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M.
Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Franck
Jacques Antoine 1^{er} adjoint, Mme Annick Le Toullec 2^{ème}
adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 3^{ème} adjoint, M. Bernard
Robert 5^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 6^{ème} adjointe, M.
Guy Pernic 7^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 8^{ème}
adjointe, M. Zakaria Ali 9^{ème} adjoint, Mme Danila Bègue
10^{ème} adjointe, M. Armand Mouniata 11^{ème} adjoint, M.
Jacques Elie Benard, M. Jean-Paul Burkic, M. Henry
Hippolyte, M. Jean-Max Nagés, Mme Yvette Latchimy,
Mme Claudette Clain Maillot, M. Alain Iafar, M. Jean-
Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Mihidoiri Ali, M.
Naren Mayandi, Mme Véronique Bassonville, Mme
Isabelle Erudel, Mme Honorine Lavielle, Mme Nancy
Tatel, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Aurélie Testan, M.
Morgan Jovien, Mme Samantha Nellee, M. Julien Bitaut,
Mme Léanna Naboth.

Représenté (es) : Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe par
Mme Annick Le Toullec, Mme Romina Woadally par
Mme Léanna Naboth, M. Didier Amachalla par M. Jean-
Claude Adois.

Arrivée (s) en cours de séance : Néant.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : Mme Barbara Saminadin, M. Jean-Yves
Langenier, M. Jean Patric Boitard et Mme Emmanuelle
Thomas.

.....
.....



LE MAIRE

Olivier HOARAU

Affaire n° 2026-159

ATTRIBUTION DE SUBVENTION EN FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION USPG TENNIS PADEL DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION 2026 DE LA CITÉ ÉDUCATIVE

M. Franck JACQUES-ANTOINE intéressé, a quitté la salle avant la présentation de l'affaire et le temps de son examen par l'assemblée délibérante.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2025-190 du conseil municipal du 2 décembre 2025 portant sur une avance de subvention aux associations et établissements publics ;

Vu les délibérations n° 2026-075 à 088 du conseil municipal du 5 mai 2026 portant sur l'attribution de subventions en fonctionnement et en investissement aux associations et établissements publics au titre de l'année 2026 ;

Vu les délibérations n° 2026-135 à 138 du conseil municipal du 7 juillet 2026 portant sur l'attribution de subventions en fonctionnement et en investissement aux associations et à l'établissement public au titre de l'année 2026 ;

Vu la délibération n° 2026-139 du conseil municipal du 7 juillet 2026 portant sur la programmation financière de la Cité Éducative du Port au titre de l'année 2026 ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant les orientations sectorielles définies par la Ville dans le cadre de la campagne associative 2026 ;

Considérant la démarche partenariale engagée par la Ville visant à soutenir et dynamiser le tissu associatif dans des secteurs très divers tels que l'action sociale, la santé, la jeunesse, le sport, l'environnement, les personnes âgées, le patrimoine, la culture et autres contribuant à la mise en œuvre d'actions au service de l'intérêt général sur notre territoire ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Politique éducative scolaire et Associative » réunie le 22 juillet 2026 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'attribution et le versement de la subvention de 10 000 €, en fonctionnement, au titre de l'exercice 2026, à l'association USPG TENNIS PADEL ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE MAIRE



Olivier HOARAU

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION 2026 DE LA CITÉ ÉDUCATIVE

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'attribution de subventions en fonctionnement aux associations au titre de l'année 2026 dans le cadre de la programmation de la Cité éducative.

La ville du Port bénéficie depuis septembre 2019 du label « Cité éducative », dispositif national visant à intensifier la prise en charge des jeunes de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire, en coordination étroite avec le Contrat de Ville du Port et le Programme de Réussite Éducative ainsi que les projets des établissements scolaires.

En date du 7 juillet 2026, le conseil municipal a approuvé la programmation financière 2026 de la Cité éducative du Port par délibération n° 2026-139. Ainsi l'engagement financier de la Ville du Port est de 626 641 €, complété par un cofinancement de l'État via l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) à hauteur de 400 000 € et de l'Éducation Nationale pour 299 200 €.

Dans le cadre de cette programmation, 5 associations ont présenté des demandes de subventions en fonctionnement. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'attribution de subventions en fonctionnement aux associations listées dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATION	INTITULE DE L'ACTION	MONTANT DE LA SUBVENTION 2025	MONTANT DE LA SUBVENTION 2026
USPG TENNIS PADEL	Parcours éducatif sportif	10 000 €	10 000 €
LE PORT HANDBALL	Parcours éducatif sportif	1 600 €	1 600 €
EMMAÛS AGAME	Accompagnement des familles à l'usage du numérique	6 000 €	6 000 €
CERCLE D'ESCRIME DE L'OUEST	Parcours éducatif sportif	4 000 €	4 000 €
VILLAGE TITAN CENTRE CULTUREL	"Ekout mon désin" / Pause méridienne et formation / Chorales du Port	18 041 €	17 000 €

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'attribution et le versement des subventions en fonctionnement, au titre de l'exercice 2026, aux associations citées ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Envoyé en préfecture le 19/08/2026

Reçu en préfecture le 19/08/2026

Publié le 19/08/2026

ID : 974-219740073-20260819-DL_2026_159-DE

